

**Réponse à la question n° 39  
de M. Jean-Thomas Vacher (Le Centre/PVL)  
relative à l'aménagement de la zone allant des Grand-Places à la Gare de Fribourg**

**Résumé de la question**

En séance du 11 octobre 2021, M. J.-T. Vacher posait la question suivante:

"Je me permets de rebondir brièvement à la suite des différentes interventions faites ce soir quant à l'aménagement de la zone allant des Grand-Places à la Gare de Fribourg. Est-il prévu de réaliser un aménagement particulier devant la sortie de Manor, allant vers Equilibre? Qu'est-ce qui justifie encore la présence de cette barrière de sécurité à côté du passage pour piétons allant vers Equilibre, qui devait être provisoire à l'origine? Quand est-ce que cette barrière sera enlevée ou cet espace aménagé, par exemple par des bacs végétalisés?"

**Réponse du Conseil communal**

Le projet de la requalification de la place de la Gare, dont le crédit d'étude a fait l'objet d'un Message au Conseil général le 23 mai 2017, couvre une surface d'environ 22'000 m<sup>2</sup>. Le périmètre du projet s'étend du haut du boulevard de Pérolles jusqu'à l'entrée de la rue de Romont, incluant le haut de la route des Arsenaux, la place de la Gare actuelle et son parking, l'avenue de Tivoli, la rue Pierre-Kaelin ainsi que la place Jean-Tinguely. Un des objectifs majeurs de ce projet est d'intensifier et de valoriser la continuité piétonne entre la ville médiévale basse et le haut de la ville, notamment par la fermeture de l'avenue de la Gare aux transports individuels motorisés mais aussi par la création de surfaces généreuses dédiées à la mobilité douce.

Dans ce cadre, le carrefour du Temple, défini par l'intersection de l'avenue de Tivoli, de la rue Pierre-Kaelin et de l'avenue de la Gare, fait l'objet d'un projet de requalification qui valorisera le parvis de façade sud-ouest du bâtiment de Manor ainsi que la transversalité piétonne entre ce dernier et la place Jean-Tinguely. Le régime de vitesse du secteur sera lui aussi adapté au profit de la mobilité piétonne.

Les barrières actuellement en place le long de la rue Pierre-Kaelin ont été installées dans le cadre du chantier d'Équilibre, afin de pallier les traversées sauvages des piétons dans ce secteur et de guider les passants vers les passages pour piétons. Le trottoir reliant le parvis de Manor à la rue Saint-Pierre n'étant pas démarqué par une bordure, ces barrières permettent aussi de sécuriser cet espace dédié avant tout aux piétons. Dans le cadre du futur projet de requalification, le gabarit routier sera diminué au profit de la mobilité douce et des arbres seront plantés le long de l'avenue Tivoli et de la rue Pierre-Kaelin. Dans l'attente de la réalisation des futurs aménagements, une installation provisoire (bacs plantés ou autre) pourra être étudiée.